

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Présents : Cosnier Mélanie, Gasnier Christophe, Homet Thierry, Martin Emilie, Bourbier-Ribon Frédérique, Chauvin Jérôme, Chauvin Stéphanie, Corvoisier Pascal, Guérin Loïc, Legué Fabien, Rousseau Pascal, Vaidie Sandrine, Beauplet Adeline.

Absents non représentés :

Flandrin Alban, Simon Michelle

Ouverture de la séance à 20h40. Mme le Maire demande au conseil s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil municipal précédent. Il n'y a pas d'objections, le compte rendu est validé.

Des conseillers demandent de pouvoir signer les délibérations des conseils précédents. Ce sera fait au prochain conseil.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle n'a reçu aucune interdiction quant à la réunion en présentiel des conseils municipaux. Elle distribue des autorisations de déplacement pour les conseillers et les adjoints, puis rappelle que les sujets abordés lors des séances du conseil municipal doivent rester confidentiels.

Elle propose de voter à bulletin secret si certaines personnes se sentent plus à l'aise. La majorité est favorable au vote à main levée, mais comme une minorité ne l'est pas, un conseiller demande comment cela se passe si une personne est contre le vote à main levée. Mme le Maire va se renseigner et donnera la réponse au prochain conseil.

Consultation du public de l'extension d'un élevage porcin.

Mme le Maire informe qu'un avis de consultation du public sur 4 semaines, du 2 au 30 novembre 2020, et qu'une demande d'avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par Mr Tonnelier Samuel, sont arrivés à la mairie le 12 octobre 2020.

La préfecture a été saisie d'une demande d'enregistrement présentée par Mr Tonnelier Samuel, pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit La Blinière sur le territoire de notre commune, avec mise à jour du plan d'épandage. L'élevage passerait alors d'une capacité d'accueil 820 à un total d'équivalent animaux de 1743.

La préfecture demande à Mme le maire de saisir le conseil municipal pour qu'il formule un avis sur la demande d'enregistrement. Les remarques du conseil municipal devront être précises et motivées. L'avis du conseil municipal ne pourra être pris en compte que s'il est communiqué à la préfecture au plus tard 15 jours suivant la date de fin de la consultation publique (soit le 15 décembre). Il faudra par ailleurs transmettre la délibération du conseil municipal par courriel.

A l'issue de la consultation et au vu du dossier, des observations éventuelles du public et de l'avis des conseils municipaux de notre commune et des communes concernées par le plan d'épandage (Sablé sur Sarthe, Saint Brice, Bouère), l'inspection des installations classées établira un rapport comportant ses propositions, préalablement à la décision du préfet de la Sarthe.

Cette décision prendra la forme :

- D'un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée), éventuellement assorti de prescriptions particulières,
- D'une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique,

- Ou d'un arrêté préfectoral de refus, dont copie vous sera transmise.

Le dossier est consultable lors de ce conseil du 2 novembre, et à la mairie du 2 au 30 novembre 2020

La délibération sera prise au conseil municipal du lundi 7 décembre.

Des échanges ont lieu entre les membres du conseil : réserves sur la quantité de 'fumier' à épandre, et sur la question des antibiotiques et autres traitements donnés aux animaux, information sur le fait que l'épandage est soumis à une forte réglementation, et que dans le cas présent, les animaux seront sur de la paille, que c'est meilleur pour le bien-être des animaux, et que ce sera du fumier et non du lisier.

Non remboursement de son IAT par Mme Crampon,

Suite à sa formation initiale, Mme Crampon a ajouté l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) à son salaire. La trésorerie a contrôlé les feuilles de salaire de Mme Crampon fin septembre 2020, et a signifié à Mme Crampon qu'elle devait rembourser cette IAT perçue.

Mme le Maire considère que Mme Crampon n'est pas responsable de cette faute et demande au conseil municipal d'autoriser à Mme Crampon le non remboursement du trop-perçu d'un montant de 154€62 pour la période du 15 mars 2020 au 30 septembre 2020.

Contre 0

Abstention 2

Pour 11

Subvention aux associations

Le montant prévu au budget pour les subventions aux associations est de 2350€

Après échanges entre les membres du conseil municipal, les montants suivants sont proposés pour chaque association.

<i>Amicale école</i>	500
<i>Amicale combattants</i>	350
<i>ASS</i>	500
<i>Animer Souvigné</i>	
<i>Patrimoine</i>	500
<i>Coopérative école à prévoir année impaire</i>	
<i>La Sabolienne</i>	150
<i>A3CS</i>	300
TOTAL	2300

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de valider ces montants

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Délibération contrat CDD de Jessica Menant

Mme le Maire a eu un échange téléphonique avec le centre de gestion ce lundi après -midi au sujet des délibérations existantes pour la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Il manquerait une délibération pour la création du poste de Jessica Manant

Mme le Maire va continuer ses recherches et nous reparlerons de ce sujet au prochain conseil.

La délibération est ajournée.

Heures complémentaires

- ⇒ La trésorerie a demandé une délibération pour le paiement des heures complémentaires. Après renseignements auprès du centre de gestion, il se trouve que ce n'est pas nécessaire tant qu'il n'y a pas de majoration.

Régler ses heures complémentaires à Mme Menant le cas échéant

La commune règle des heures complémentaires à Jessica Menant depuis qu'elle est embauchée (janvier 2018). Ces heures complémentaires correspondent à un accord mis en place avec l'ancien mandat, pour le temps que Jessica Menant passe chez elle pour laver le linge de l'école (chiffons, torchons, éventuellement rideaux une fois par an).

Or, il se trouve que si le nombre d'heures complémentaires est récurrent (toujours le même nombre d'heures) il faut augmenter son volume horaire hebdomadaire, sinon nous sommes hors la loi. De plus, le fait qu'elle utilise son électricité et son lave-linge implique une indemnisation de la part de la collectivité.

Echanges au sein du conseil : certains ont compris que le lavage du linge de l'école était inclus dans son contrat. Plusieurs personnes trouvent étrange que Jessica Menant lave le linge chez elle. Quid de l'hygiène, de la lessive utilisée ? Surtout en cas de crise sanitaire. La question est posée d'envisager d'acheter un lave-linge, ou de faire laver le linge par un prestataire extérieur (par exemple Kalhyge qui lave les vêtements de travail et les tapis de la commune). Une demande de devis va être fait auprès de la société Kalhyge.

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Délibération pour régler ses heures complémentaires à Mme MOREL

Maryse Morel fait des heures complémentaires pour s'occuper de la bibliothèque de l'école depuis le 1^{er} septembre 2020. Nous n'avons pas voulu lui augmenter son volume horaire annuel car la bibliothèque n'existera peut-être pas toujours (au même titre que le petit jardin qui n'est plus exploité depuis 1 an).

De plus, en raison de la crise sanitaire, Mme Morel commence 15 min plus tôt le matin afin d'aérer toutes les classes.

Débat au sein du conseil : Qui a demandé à Mme Morel d'arriver 15 min tôt ? Après discussion nous tombons d'accord pour dire qu'il est inutile d'ouvrir les classes le matin étant donné que l'aération et le ménage a été fait la veille, et que personne n'a accédé aux salles ensuite.

Pour la bibliothèque, la remarque est faite que c'est normalement aux enseignants de gérer la bibliothèque, pas à la commune, car c'est la bibliothèque de l'école et pas celle de la commune. Le conseil préconise de ne pas régler ses heures complémentaires à Mme Morel à partir de maintenant.

Délibération pour régler les heures complémentaires à Mme Desvasges

Pour la même raison que pour Mme Morel, aucune heure complémentaire ne sera réglée à Mme Desvasges.

Délibération : Augmentation du volume horaire hebdomadaire de Mme Crampon à 25h à compter de 8 novembre 2020

Mme le Maire a proposé à Mme Crampon de renouveler son contrat à partir du 9 novembre 2020, de 6 mois à 21h semaine.

Mme Crampon accepte un CDD de 3 mois à 21h par semaine.

Mme le Maire informe le conseil municipal que d'après le contrat signé entre Mme Crampon et la mairie, la commune doit fournir à Mme Crampon une fiche de poste. Cette fiche de poste est introuvable.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'autoriser l'augmentation du volume horaire hebdomadaire de la secrétaire de mairie à 25H car elle considère que celle-ci n'a pas assez de temps pour faire le travail demandé. En effet, Mme Crampon effectue les mêmes tâches que l'ancienne secrétaire, exceptées :

- La mise à jour du site (qui prenait une heure par mois à la secrétaire précédente)
- Les heures pour assister au conseil municipal et en faire le compte rendu (soit 5h par mois sur le contrat de la secrétaire précédente)

Nous pouvons donc conclure que le volume horaire mensuel de Mme Crampon doit être inférieur de 6h au volume horaire mensuel de la secrétaire précédente, hors celle-ci effectuait 26h par semaine, soit 113h par mois. Si on retire 6h, il reste 107h par mois, soit un volume hebdomadaire de 25h pour Mme Crampon.

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat à durée déterminée de 6 mois avec Mme Crampon pour un volume horaire hebdomadaire de 25h.

Contre 4

Abstention 5

Pour 4

Questions diverses

- ⇒ Présentation des 2 devis pour le changement du poste informatique de la secrétaire. Le conseil a décidé de procéder à l'achat de la solution informatique objet de la proposition de AMIX.
- ⇒ La conférence de Jean Jouzel organisée par le Syndicat du pays vallée de la Sarthe initialement prévue le jeudi 19 novembre à 20H30 est reportée à une date ultérieure à définir.
- ⇒ Visite Café Mme Labbé, et Maison André Tonnelier le samedi 14 novembre, un rendez-vous a été pris, puis reporté en raison du confinement.
- ⇒ Masques lavables : il reste une trentaine de masques lavables de la communauté de commune. Nous avons décidé, avec les adjoints de mettre une annonce sur le panneau d'affichage de la mairie pour informer que les 30 premiers demandeurs se verront attribuer un masque lavable. Après plusieurs idées évoquées (donner les masques au personnel, ou aux associations) Le conseil est d'accord pour mettre une annonce sur le panneau d'affichage.
- ⇒ Un radar pédagogique sera installé route de St Brice semaine 50 et 51

- ⇒ Devis pour les illuminations de Noël : Mme le Maire a fait faire un devis, mais manifestement le contrat en cours est encore valable pour ce Noël 2020. Nous pourrions donc demander d'autres devis pour comparer ou réfléchir éventuellement à une autre façon de décorer la commune pendant la période de Noël.
- ⇒ Un sapin a été proposé à la commune par Mr Roueil , le conseil réfléchi à la faisabilité de l'installation, à suivre.
- ⇒ La commission Environnement s'est réunie, il en ressort :
 - Le contrat de l'entreprise Bouvet a été révisé.
 - L'entreprise Martin entretiendra le plan d'eau, et les deux bassins de rétention.
 - La question se pose de qui, de la commune ou de la communauté de communes, doit entretenir le terrain de la station d'épuration.
 - Au sujet de l'agent communal, Christophe Gasnier va s'informer auprès de la mairie de St Brice pour voir comment ils s'organisent.
 - La commission environnement a émis l'idée de mettre en place une journée de bénévolat ouvert à l'ensemble de la population de la commune pour faire des plantations sur la place de l'église.
 - Il est signalé qu'il existe beaucoup de petits morceaux de terrain sur la commune qui sont difficiles à entretenir. Il faudrait envisager de les vendre pour 1€ symbolique.
 - Pour la période hivernale, il faut fermer le robinet du cimetière, Fabien Legué va s'en charger.
- ⇒ Commission Ecole :
 - Christophe Gasnier informe que l'école a fait un exercice incendie
 - Un devis pour la porte antipanique de la maternelle a été fait, il en faudrait un deuxième.
 - Il faut vérifier la sonnette de l'école
 - Il faut mettre rapidement en place un mode de communication entre les deux classes les plus éloignées.
 - Le bilan de la coopérative est de 1990€
 - Le port du masque par les élémentaires à l'école se passe bien pour le moment
 - Afin de ne pas mélanger les élémentaires pour qui le port du masque est obligatoire, et les maternelles, l'accueil des élémentaires se fait au portail de la mairie, et celui des maternelles au portail de l'école.
- ⇒ Commission Vie associative : Il y a eu un bon retour du forum, 3 personnes ont proposé des idées pour l'association Animer Souvigné qui est en veille. Emilie Martin propose d'organiser une réunion entre ces personnes et l'actuelle présidente d'Animer Souvigné.
- ⇒ Commission Patrimoine
 - Nous attendons les devis pour la porte de l'église
 - Une architecte du CAUE est venue le 26 octobre. Elle va nous faire un compte rendu écrit de ses observations qu'elle a faites sur l'église et le mur mitoyen entre le logement de la mairie et le prieuré. Elle nous a conseillé de rassembler un maximum de devis en vue des travaux.
- ⇒ Commission communication :
 - Une formation sur le site de Souvigné a eu lieu samedi 30 octobre par Mr Blin. Etaient présentes Sandrine Vaidie, Emilie Martin et Mélanie Cosnier.
 - Le bulletin municipal est imprimé et distribué aux conseillers qui sont chargés de les distribuer dans les 2 ou 3 jours.

- Emilie Martin nous présente des panneaux d'affichage : deux choix s'offrent à nous :
 - o 2 panneaux de tailles différentes pour mettre près de l'église et près de la machine à pain,
 - o Ou un panneau pour mettre près de l'église et un panneau numérique à mettre sur un candélabre au croisement de la route d'Angers, et de la route de Saint Brice.

Un vote a lieu qui porte la préférence sur conseil sur le panneau numérique et le panneau d'affichage devant l'église, à raison de 12 pour et 1 contre. Mme le Maire demande un devis pour la pose du panneau numérique.

⇒ Commission Voirie :

- Thierry Homet informe que le débroussaillage sur la commune commence ce mardi 3 novembre, avec 1 mois et demi de retard.
- Mr Martin va faucher le fossé sur la route d'Angers entre chez Mr Jardin et le Moulin de Talbot.

La séance est levée à 23h15.